

Les biens immobiliers des ducs d'Arenberg dans les anciens Pays-Bas (de la fin 18^e siècle au début 20^e siècle)

P.-A. TALLIER

Rendre compte de la gestion des biens forestiers de la Maison d'Arenberg n'est pas chose aisée. A la difficulté d'établir le décompte exact de l'ensemble des parcelles boisées s'ajoute en effet celle d'évoquer en quelques pages une multitude de bois et forêts qui, à l'exception de leur propriétaire, ne possèdent guère de caractéristiques communes. Répartis sur l'ensemble du territoire « belge », ces bois et forêts diffèrent tant en matière de superficie et de régime appliqué aux peuplements qu'au niveau des essences et de la qualité des produits – qui sont déterminés pour partie par les facteurs naturels (climat, altitude, caractéristiques des sols ...) des régions où ils se situent.

I. L'étendue du domaine forestier

Il s'avère illusoire de proposer une estimation définitive de l'étendue du domaine forestier de la Maison d'Arenberg et de suivre très précisément l'évolution des multiples parcelles qui le composent. À l'image de l'ensemble des propriétés immobilières, ce domaine forestier fluctue continuellement au gré des acquisitions et ventes – qu'elles soient volontaires ou qu'elles résultent de successions ou de décisions politiques – qui caractérisent la gestion d'un patrimoine mais aussi du fait des opérations de boisement ou de défrichement entreprises ici et là. Mais à la différence de la superficie totale d'une seigneurie, qui peut rester relativement stable durant de nombreuses décennies, des modifications importantes entre les différentes composantes de l'espace non bâti (parc, pâtures, terres labourables, forêts, bruyères, landes et fanges...) peuvent se produire très régulièrement.

Quoi qu'il en soit, au tournant des 18^e et 19^e siècles, la Maison d'Arenberg est créditée de plus de 12.005 ha de bois sur le territoire de la République française dont 6.902 ha dans les neuf départements réunis (3.069 ha dans le département de la Dyle [Brabant], 2.020 ha dans le département de Jemappes [Hainaut], 1.122 ha dans le département des Forêts [Luxembourg] – soit la moitié indivise de la forêt de Neufchâteau – et 691 ha dans le département de l'Ourthe [Liège])¹. Au moment de ce relevé, ces ensembles forestiers, au même titre que tous les autres biens, sont alors placés sous séquestre et gérés par l'administration forestière. Celui-ci ne sera définitivement levé que le 6 brumaire an XII après bien des péripéties².

La Révolution et l'Empire constituent des périodes difficiles pour le chef de famille, le duc Louis Englebert, dont les possessions sont drastiquement réduites en quelques années (de plus de 23.000 ha en 1790 à moins de 10.000 ha en 1820). Par la force des événements militaires et

¹ J. DESCHEEMAEKER, *Histoire de la Maison d'Arenberg d'après les archives françaises*, Melun, 1969, p. 256.

² A. GEUBEL, L. GOURDET, *Histoire du pays de Neufchâteau. La Ville - La Seigneurie - Le ban de Mellier*, Gembloux, 1956, p. 70-71 et 133.

politiques, il est obligé de se retirer sur ses terres et domaines situés dans le Royaume des Pays-Bas, dont Heverlee (3.000 ha) et Enghien (1.900 ha) constituent les deux principaux. Les ventes de forêts domaniales organisées durant la période hollandaise vont permettre à son fils, le duc Prosper Louis³, d'accroître à nouveau considérablement les possessions. En quelques années, il acquiert 17 bois et forêts pour un total de 2.168 ha (dont la seconde moitié indivise des 2.244 ha de la forêt de Neufchâteau portée ici en compte pour 1.122 ha). Il profite de ces ventes pour acheter la part domaniale des forêts qu'il possède en indivision avec l'État, pour acquérir des biens jouxtant les siens ou situés à proximité immédiate de ceux-ci. Alors qu'il dispose de la faculté de payer ses achats en douze traites réparties sur autant d'années, il se distingue en payant très rapidement l'entièreté de ses acquisitions. Vers 1830, ses propriétés forestières situées sur le territoire « belge » s'étendent désormais sur près de 8.500 ha. Les massifs et domaines boisés les plus importants sont ceux de Neufchâteau (2.244 ha de bois), d'Heverlee (2.235 ha de bois), d'Enghien (1.060 ha de bois), de Braine-le-Comte (789 ha de bois) et de Halle (393 ha de bois).

Par la suite, Prosper Louis acquiert encore quelques massifs de belle taille : un morceau de la forêt de Soignes (deuxième partie du bois de Halle, soit 202 ha), la forêt de Haute-Marlagne (817 ha), le Grand bois de Champlon (318 ha de bois)⁴; et il procède au rachat des bois détenus par la société de Vedrin (369 ha) dont il était l'un des actionnaires. Entre-temps, plusieurs centaines d'hectares de bois ont toutefois été perdus via la procédure en cantonnement des droits d'usage de la forêt de Neufchâteau (perte de 744 ha) et les nombreux défrichements opérés dans les autres propriétés. Il n'en reste pas moins que, lors de l'ouverture de la succession de Prosper Louis, ses propriétés immobilières situées en Belgique sont pour moitié constituées de bois et forêts (près de 9.500 ha sur un total de 18.500 ha) et font de lui l'un des plus grands propriétaires forestiers privés de Belgique⁵. Si l'on excepte la propriété ardennaise de Neufchâteau dont l'intérêt décroît quelque peu, dans un premier temps, au fur et à mesure de l'extinction des forges au charbon de bois situées dans les alentours immédiats, ces forêts possèdent généralement de multiples atouts. Dans le Namurois, la forêt de Haute-Marlagne jouit d'une excellente localisation à proximité immédiate d'industries (mines, forges, verreries, charbonnages, ...), de la ville de Namur et d'une voie fluviale. Les autres grands blocs (Heverlee, Enghien, Braine-le-Comte, Halle) sont pour la plupart situés sur de bons sols dans des provinces qui possèdent une voirie déjà développée (Brabant et Hainaut) et de grands centres de consommation de bois (villes et industries). Cet ensemble hors du commun sera divisé entre ses héritiers avant d'être en grande partie placé sous séquestre au sortir de la Première Guerre mondiale et de connaître par la suite des fortunes diverses.

³ A. DUCHESNE, «Arenberg Louis Prosper», dans *Biographie nationale*, t. 30, col. 77-79; E. LALOIRE, *Généalogie de la maison princière et ducale d'Arenberg (1547-1940)*, Bruxelles, 1940; E. VANDERVELDE, *La propriété foncière en Belgique*, Paris, 1900, p. 155, 180-181.

⁴ Au moment de son achat, la terre de Champlon-Famenne comptait 522 ha dont 318 ha de bois.

⁵ **En matière de biens immobiliers, la succession de Prosper Louis porte sur 20.866 ha de terres situées en Belgique, en France et au Grand-Duché de Luxembourg dont environ 9.500 ha de bois situés en Belgique. Si l'on additionne à ce dernier chiffre ceux des forêts du domaine de Meysembourg (450 ha au Grand-Duché de Luxembourg) et de Wallers (350 à 400 ha France), la superficie totale des forêts s'élève à 10.350 ha sur les 20.866 ha de la succession.**

Principaux achats de bois et forêts réalisés par Prosper Louis d'Arenberg entre 1805 et 1860									
Date	Nom du bois	Superficie			Province	Commune	Vendeur	Prix ⁶	Observations
		Ha	a	c					
07/10/1805	Bois de Blaugies et bois Jean Sart	72 (b)					M.-G. et Fr.-J.Riquet de Caraman		Echange contre une créance
07/11/1825	Bois de Saint-Ghislain	209	48	54	Hainaut	Dour	SA	346600	
08/11/1825	Pitoire et Noire Haine	64	71	99	Hainaut	Roeulx	SA	41600	
16/01/1826	Grooten Parc Bosch	100	60		Brabant	Heverlee	SA	65500	Joignant d'Arenberg
16/01/1826	Meeus bosch	4	18		Brabant	Bierbeek	SA	4900	Joignant d'Arenberg
16/01/1826	Renissart	65	32		Brabant	Bierbeek	SA	69000	Joignant d'Arenberg
16/01/1826	Bosch van Valduc	16	17		Brabant	Bierbeek	SA	22000	Joignant d'Arenberg
16/01/1826	Pont Brulé	2	46		Brabant	Bierbeek	SA	2000	Joignant d'Arenberg
16/01/1826	Groote en kleine Fourrière	1	86		Brabant	Bierbeek	SA	2000	Joignant d'Arenberg
13/02/1826	Saint-Nicaise	47	54		Brabant	Hamme	SA	28300	Joignant d'Arenberg
17/04/1826	Forêt de Neufchâteau (indivise)	2244	53	68	Luxembourg	Mellier, Grapfontaine, Assenois, Tournay, Léglise, Longlier, Les Fossés	SA	115500	Dr. us. / indivise par moitié avec la Maison d'Arenberg
07/08/1828	L'Eglise	29	9		Hainaut	Hennuyères	SA	10500	
07/08/1828	Longbois	289	42	15	Hainaut	Thoricourt	SA	332000	
07/08/1828	Hennuyères (indivis)	127	40	32	Hainaut	Hennuyères	SA	54500	Indivis : 2/3 domaine et 1/3 duc d'Arenberg
07/08/1828	Masuy (indivis)	29	81		Hainaut	Hennuyères	SA	4000	Indivis : 1/3 domaine, 1/3 d'Arenberg et 1/3 commune d'Hennuyères
29/08/1828	Groot-Parc bosch	6	54		Brabant	Vaalbeek	SA	9000	
29/08/1828	Grand Voilard	49	70	90	Brabant	Wauthier-Braine	SA	25000	
29/08/1828	Petit Voilard	1	48		Brabant	Wauthier-Braine	SA	800	
11/07/1831	Forêt de Soignes (Sainte-Waudru, 22 lots (Halle))	202	6		Brabant		SG	136100	
30/04/1834	Bois du Chêne	117	99	60	Luxembourg		Defays-Dumonceau		
17/09/1834	Grand Bois de Champlon	311			Luxembourg	Waha, Marenne	Biolley, Simonis, Grandry		
12/04/1836	Forêt de Haute-Marlagne, 4 lots	817	55	50	Namur		SG	1299500	Achat par André Coghen
28/10/1834 21/04/1835	Bois de Grand-Celle	172	47		Namur		Société de Vedrin		

⁶ Prix en florins jusqu'en 1830, en francs par la suite.

24/10/1835									
28/10/1834 21/04/1835 24/10/1835	Bois de Marche- les-Dames (Bois du Vallon de Marche)	197	59		Namur		Société de Vedrin		
1850	Massif de Burnaimont				Luxembourg				
1852	Bois Lavaux				Luxembourg				
30/10/1854	Bois dit le Douaire (1 ^e partie)	5	30	50	Luxembourg	Champlon, Famenne	État belge	7100	
30/10/1854	Bois dit le Douaire (2 ^e partie)	1	26	82	Luxembourg	Bande	État belge	375	
05/08/1860	Floreffe	53	45	90	Namur	Floreffe	État belge		
SA : Syndicat d'Amortissement ; SG : Société Générale									

II. La gestion du domaine forestier

Tous les témoins sont unanimes, dès la seconde moitié du 18^e siècle les propriétés forestières d'Arenberg semblent faire l'objet d'une gestion rigoureuse de la part de professionnels avisés. Dans tous les écrits des contemporains, ce ne sont que louanges et admiration pour les techniques sylvicoles et paysagères mises en œuvre et la qualité des résultats obtenus. Les méchantes langues diront que l'époque n'était pas à la critique d'aristocrates riches et puissants, qu'il faut se méfier de la flagornerie de fonctionnaires plus ou moins inféodés et des locataires des terres et autres obligés envers les notables du crû, voire du trouble causé sur les visiteurs par la beauté impressionnante et trompeuse des parcs qui entouraient les demeures des grands propriétaires fonciers mais qui n'étaient probablement pas toujours représentatifs de l'ensemble de la propriété. Si ces remarques valent assurément pour les réalisations d'autres grands propriétaires, il semble que l'on ne doive pas en tenir compte dans le cas présent. En effet, nos témoins directs et indirects sont tout aussi unanimes que de qualité. Citons entre autres l'arboriste de renom le baron Eugène Joseph d'Olmen de Poederlé⁷, le rédacteur du *Mémoire statistique du département de l'Ourthe* Louis François Thomassin⁸ et l'historien des forêts Félix Goblet d'Alviella⁹. Ce dernier, dans son étude sur

⁷ Le baron Eugène Joseph d'Olmen de Poederlé (1725/1742?-1813) fit preuve d'une véritable passion pour la flore forestière. Il consigna les résultats des expériences qu'il fit réaliser sur ses terres de Saintes et les enseignements qu'il avait glanés pendant ses voyages à travers l'Europe dans un livre qui connut plusieurs rééditions (E.J. D'OLMEN DE POEDERLE, *Manuel de l'arboriste et du forestier belgiques*, Bruxelles, 1772. Voir aussi F. GOBLET D'ALVIELLA, *Histoire des bois et forêts de Belgique*, t. 4, p. 277; «A la mémoire d'Eugène d'Olmen, baron de Poederlé, vicomte de Saint-Albert», dans *Le Journal d'agriculture pratique*, 1850, p. IX-XXVIII ; R. PLISNIER, « Le voyage en France du baron de Poederlé (1769) », dans *Mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 97^e volume, 1994, p. 27-49 ; H. VERBOVEN, *Het bos doorheen de bomen. Bijdrage tot de institutionele, ecologische en financieel-economische geschiedenis van het Zonienwoud in de 18de eeuw*, onuitgegeven licentiaatsverhandeling, KUL, Louvain, 1988, p. 87). Il effectua plusieurs voyages d'études en compagnie du duc d'Arenberg et souligne, dans son livre, la qualité des aménagements forestiers et les réussites paysagères et sylvicoles de celui-ci à plusieurs reprises - Baron DE POEDERLE, *Manuel de l'arboriste et du forestier belgiques*, 3e éd., Bruxelles, 1792, tome 1, p. 7 et 182, tome 2, p. 64-65.

⁸ Thomassin fut professeur de mathématiques au Grand Collège en 1787, puis à l'école centrale, et chef de division à l'administration du département de l'Ourthe (F.G.C. BETERAMS, *The high society belgo-luxembourgeoise au début du gouvernement de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas (1814-1815)*, Wetteren, 1973, p. 345. Voir aussi R. COURTOIS, *Recherches sur la statistique physique, agricole et médicale de la province de*

l'Histoire des bois et forêts de Belgique, ne manque pas de signaler à plusieurs reprises la qualité des aménagements forestiers réalisés dans les propriétés du duc d'Arenberg dont il a pu percevoir l'importance via les nombreux dépouillement d'archives réalisés¹⁰.

Il est vrai que la Maison d'Arenberg dispose de nombreux atouts. En effet, la grande propriété foncière en général, et forestière en particulier, possède, sur la petite, l'avantage de procurer des revenus réguliers (aménagement et rotation des coupes mieux réglés), de permettre des économies d'échelle et l'amortissement plus rapide des investissements (reboisements artificiels, travaux d'établissement d'une voirie forestière, travaux de drainages, réalisation de fossés, etc.). Mais les d'Arenberg mettent surtout à profit leur longue et ancienne expérience de grands propriétaires fonciers et les aspects positifs qui peuvent en résulter en matière de gestion. Dans cette optique, le caractère transnational des différentes possessions (en France, aux Pays-Bas, dans les territoires allemands...) est un avantage supplémentaire. Le développement précoce, dans les territoires allemands et en France, de la sylviculture en tant que discipline scientifique n'a pas été ignoré et ses principes ont été rapidement intégrés dans la gestion¹¹. Dernier élément dont il ne faut pas négliger l'importance, actifs dans le secteur de la métallurgie et des mines (houille, fer et plomb)¹², ils connaissent l'importance des débouchés offerts aux produits ligneux et la nécessité de délivrer des produits de qualité. En quelque sorte, les forêts ont été conduites par de véritables « chefs d'entreprise » avant la lettre, d'autant qu'ils furent de ceux qui exploitèrent au mieux les aspects « multifonctionnels » de la forêt. Cette dernière est avant tout la partie indispensable d'un grand domaine dont les produits financiers et en nature (bois de construction et bois de chauffage, gibier ... à destination de la Maison ducal) sont tout sauf négligeables, surtout dans le cas d'une gestion active et efficace. En outre, la possession des forêts reste bien

Liège, Verviers, 1828, p. 18-25, 54-59). La description qu'il donne des bois des particuliers n'est pas flatteuse. Ce ne sont souvent que de petits boqueteaux épars et mal gérés, à l'exception de ceux qui appartiennent à quelques grands propriétaires tels d'Arberg, Desoer, Libert, d'Argenteau, de Thier de Grimmonster, d'Oultremont, de Lannoy, d'Arenberg, etc. L.F. THOMASSIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourte (commencé dans le courant de l'année 1806)*, Liège, 1879, p. 381.

⁹ Le comte Félix Goblet d'Alviella (1884-1957) fut, entre autres, président de la Société Royale Forestière de Belgique, membre du Conseil supérieur des forêts et publia plusieurs ouvrages sur les forêts et la sylviculture dont *l'Histoire des bois et forêts de Belgique. Des origines à la fin du régime autrichien*, 4 t., Paris-Bruxelles, 1927-1930. Voir M. D'HOORE, *Inventaire des archives de la famille Goblet d'Alviella (19^e-20^e siècles)*, Bruxelles, 1994, p. 7; C. BILLEN, «Le "projet pédagogique" de Félix Goblet d'Alviella», dans *Enseigner et apprendre la forêt XIX-XXe siècles. Textes présentés par Andrée Corvol et Christian Dugas de la Boissonny*, Paris, 1992, p. 175-183.

¹⁰ Voir notamment F. GOBLET D'ALVIELLA, *Histoire des bois et forêts de Belgique...*, tome 4, p. 302-304. Signalons également le duc de Croy, le prince de Ligne mais aussi l'électeur palatin, dont la «précieuse» forêt de Wijnendaele (935 hectares à Torhout) faisait l'objet de soins attentifs.

¹¹ Le caractère scientifique de la sylviculture commence à s'affirmer dans la seconde moitié du 18^e siècle. À l'origine de la création de cette science basée sur l'expérience et l'observation se trouvent Réaumur, Buffon et Duhamel du Monceau (J.F. BELHOSTE, «Une sylviculture pour les forges XVI^e-XIX^e siècles», dans D. WORONOFF (dir.), *Forges et forêts. Recherches sur la consommation proto-industrielle de bois*, Paris, 1990, p. 242-246; M. DEVEZE, *Histoire des forêts*, Paris, 1965, p. 59-60; A. CORVOL, «Exploitation sylvicole et botanique forestière, aux XVII^e-XVIII^e siècles», dans *La forêt, Actes du 113e congrès national des sociétés savantes (Strasbourg, 1988). Textes réunis et présentés par Andrée Corvol*, Paris, 1991, p. 295-304).

¹² Les princes d'Arenberg possèdent des charbonnages dans le pays de Charleroi, des intérêts dans la minière de Vedrin et, en 1825, l'un d'entre eux achète les forges de Marche-les-Dames. R. DEMOULIN, *Guillaume Ier et la transformation économique des Provinces Belges (1815-1830)*, Paris-Liège, 1938, p. 283. Voir aussi les autres contributions de ce volume.

entendu associée à la marque de l'exercice d'un pouvoir et de l'appartenance à un groupe social déterminé. Qui possède la terre, possède également la puissance et surtout le pouvoir sur les communautés rurales qui y vivent. Contrôler la terre et les bois, c'est disposer de moyens de pression efficaces sur les fermiers, sur les petits artisans (sabotiers, charbonniers, scieurs de long ...) et sur tous les nécessiteux auxquels l'autorisation de pénétrer dans les bois pour y ramasser le bois mort, les fruits sauvages, pour y couper l'herbe ... et autres libéralités généreusement octroyées, permettent de survivre. Son honorabilité ainsi démontrée, le grand propriétaire foncier, soucieux de la défense de ses intérêts, prétendra souvent exercer directement ou via ses représentants (régisseurs, grands fermiers ...) le pouvoir politique, tant sur le plan local, provincial que national. Enfin, il y a la nécessité de posséder une belle chasse que ce soit par goût et/ou par devoir de maintenir son rang. Même si l'aspect cynégétique peut sembler perdre une partie de son attrait après la révolution française, il n'en reste pas moins que les d'Arenberg se doivent de briller aussi sur ce terrain¹³. Le gibier et les cultivateurs n'en seront pas les seules victimes¹⁴, rappelons que Louis-Englebert perdit la vue à la suite d'un tragique accident de chasse survenu le 9 septembre 1775¹⁵.

Ces quelques éléments rapidement évoqués expliquent les raisons pour lesquelles les d'Arenberg, tout en adoptant des méthodes de gestion moins archaïques que celles de l'administration forestière, vont tenter de rentabiliser au maximum l'exploitation de leurs forêts sans les surexploiter pour autant. Leur politique forestière signifia, en général, la mise en œuvre de mesures extrêmement favorables à la conservation ainsi qu'à la valorisation du capital ligneux. Les principales caractéristiques de cette gestion sont les suivantes :

1. Gestion en régie sous le contrôle d'un administrateur général des biens et choix raisonné des régisseurs

La gestion en régie permet de réduire le nombre de gestionnaires (d'intervenants) et surtout d'harmoniser les pratiques, d'autant qu'elle se trouve placée sous la férule de l'administrateur général des biens de la Maison princière d'Arenberg qui possède généralement de très bonnes notions de sylviculture. Qu'il s'agisse de Thomas Stock (1824-1847), d'Alphonse de Wouters d'Oplinter (1849-1877), de Max Heim (1877-1898), d'Alphonse Lecart (1906-1911) ..., les compétences sont évidentes, certains d'entre eux se plaçant même parmi les meilleurs forestiers belges de l'époque. Alphonse Lecart s'était d'ailleurs vu confier le cours de sylviculture à l'Université de Louvain lorsque celle-ci inaugura une école forestière – sur le modèle de l'école forestière française de Nancy – au sein de la faculté des Sciences en 1878¹⁶.

L'administrateur général occupe une place de choix qui lui permet de centraliser toutes les informations et les résultats obtenus dans les différentes propriétés en France, en Belgique et

¹³ Voir la contribution de Marc Verbrugge dans *De blinde hertog. Louis Englebert van Arenberg en zijn tijd*, Bruxelles, 1996, p. 133-135.

¹⁴ Les dégâts de gibier relevés dans les cultures des fermiers exploitant des terres à proximité des forêts ne sont pas négligeables, notamment ceux causés par les sangliers du bois de Halle. A.A.E. Correspondance Stock-Prosper d'Arenberg 42/21, Stock à Prosper, Bruxelles, 1^{er} juin 1825.

¹⁵ J. DESCHEEMAER, *Histoire de la Maison d'Arenberg d'après les archives françaises*, Melun, 1969, p. 220-221; *De blinde hertog. Louis Englebert van Arenberg en zijn tijd*, Bruxelles, 1996.

¹⁶ R. ANTOINE, «Roger Blais et l'université de Louvain», dans *Roger Blais, agronome, forestier, historien, géographe et humaniste. Journées d'Hommage à Roger Blais, Paris, le 21 mars 1994. Textes réunis et présentés par Andrée Corvol, Paul Arnould, Anny Bloch*, s.l., s.d., p. 44.

en Allemagne. Les réussites comme les échecs lui sont renseignés. C'est lui qui organise le travail des « forestiers itinérants » qui participent à l'uniformisation des méthodes de gestion¹⁷. Mais prendre les bonnes décisions ne suffit pas, encore faut-il que celles-ci soient parfaitement relayées sur le terrain et exécutées. C'est pourquoi, qu'il s'agisse des régisseurs, des inspecteurs ou des gardes, ceux-ci se doivent de posséder les « connaissances forestières indispensables »¹⁸. De mauvais candidats sont repoussés car jugés incapables ou parfois, lorsqu'il s'agit de gens du pays, parce que les intérêts de ces derniers sont opposés à ceux du duc¹⁹.

La gestion en régie n'élimine cependant pas tous les risques. Les d'Arenberg comme beaucoup d'autres grandes familles connaîtront parfois de grosses désillusions. L'échec le plus marquant est probablement celui de Champlon. En effet, en 1861, en vue de l'établissement de la déclaration de succession de Prosper Louis, l'administrateur général, le chevalier Alphonse de Wouters d'Oplinter procède à l'estimation de la terre de Champlon et est, à cette occasion, frappé par le mauvais état de la forêt : « Beaucoup d'arbres étaient abîmés par des gélivures, d'autres avaient été privés de leurs grosses branches, d'autres encore, complètement dépouillés de leur couronne, étaient morts sur pied. De nombreux hêtres dépérissaient et les peupliers près du château étaient moribonds. Les taillis étaient abandonnés à la nature. Certains n'avaient plus été exploités depuis plus de vingt ans. L'administrateur général eut l'impression que [le régisseur] Sleicher avait mal géré la forêt »²⁰. À l'incompétence s'ajouteront parfois les malversations comme ce fut le cas à plusieurs reprises avec les régisseurs du domaine de Meysembourg (Grand-Duché de Luxembourg)²¹.

2. L'élaboration de plans de gestion détaillés et la réalisation d'une cartographie précise des forêts

Progressivement, toutes les forêts font l'objet d'un plan de gestion clair et précis détaillant les différentes opérations qui émaillent la vie des peuplements forestiers (plantations, balivages et martelages préalables aux éclaircies et aux coupes...). L'élaboration de celui-ci passe par une connaissance préalable du terrain. À cette fin, des arpenteurs et des géomètres sont chargés de réaliser une cartographie précise des forêts et des différentes parcelles qui les composent. Cette opération permet d'obtenir la délimitation exacte du terrain ainsi que sa superficie, et de

¹⁷ En témoigne cet extrait d'un courrier de Stock au duc: « Rittershanps ira lundi au bois à Hal pour faire l'assiette de la coupe 1826, il continuera ces opérations dans les terres de Braine, Enghien et Heverlee ; il prouvera à cette occasion son savoir faire sur le terrain et s'il remplit bien son devoir, nous aurons à l'avenir de l'unité et de la régularité dans cette partie importante de l'administration ». A.A.E. Correspondance Stock-Prosper d'Arenberg 42/21, Stock à Prosper, 4 septembre 1825.

¹⁸ Lors du remplacement du régisseur de Wallers, l'administrateur général Stock insiste sur les qualités du régisseur précédent « ... bon administrateur et particulièrement un grand fond de probité, beaucoup de zèle et les connaissances forestières indispensables ». A.A.E. Correspondance Stock-Prosper d'Arenberg 42/21, Stock à Prosper, Paris, 8 janvier 1823. Voir aussi le commentaire de Stock à propos du receveur de la terre de Neufchâteau, Trouet, « qui était consommé dans les connaissances forestières ». Ibid, Bruxelles, 2 juin 1828.

¹⁹ A.A.E. Correspondance Stock-Prosper d'Arenberg 42/21, Stock à Prosper, Bruxelles, 2 juin 1828.

²⁰ Y. LEBRUN, *Les ducs d'Arenberg et Champlon Famenne*, Neufchâteau, 2003, p. 158.

²¹ Voir la contribution du prince Léopold d'Arenberg dans ce volume.

signaler toutes les particularités et les points de repères (bornes, chemins, constructions, emplacement des mines et des carrières ...). Après mesurage complet, la division des coupes peut enfin être réalisée. Des plans spécifiques sont même dressés pour chacune des différentes coupes annuelles à exploiter.

La réalisation des cartes et plans alourdit considérablement l'investissement, mais offre un outil appréciable pour le gestionnaire d'autant que le nombre de parcelles cadastrales à gérer est impressionnant. Aux alentours de 1850, on dénombre près de 850 parcelles cadastrales de bois pour les propriétés situées dans les seules provinces de Brabant et de Hainaut. Qui plus est, a posteriori, ce formidable fonds cartographique désormais conservé aux Archives générales du Royaume permet aujourd'hui d'obtenir de nombreuses informations sur les méthodes de gestion et offre une formidable source d'information pour les chercheurs²².

3. La mise en valeur du fonds par la création et le développement de la voirie forestière

La valorisation optimale des produits ligneux ne peut être obtenue sans la réalisation et l'entretien d'une voirie forestière qui permet d'amener les produits des coupes à l'entrée des massifs. Sous l'Ancien Régime, les ducs d'Arenberg, au même titre que les princes de Croy, le duc d'Ursel et quelques abbayes, avaient déjà montré l'exemple²³. Ils continueront ces constructions et réfections durant tout le 19^e siècle. Il est vrai que les routes, chemins, drèves et allées qui quadrillent la forêt sont parfois conçus dans l'optique de faciliter la chasse. Mais quel que soit le but initial, ces infrastructures ont un effet bénéfique pour l'exploitation des bois. Les travaux ne sont pas limités aux domaines les plus prestigieux (Heverlee, Enghien, Braine-le-Comte, Halle). Tous les massifs, Neufchâteau compris, seront dotés d'un réseau de routes, de chemins et de tranchées pour assurer une vidange plus facile des coupes²⁴. Dans certains cas, en fonction des besoins, les forestiers ducaux réaliseront aussi des ponts, des fossés et des ruisseaux pour faciliter l'évacuation des eaux

4. La conservation de la futaie et la régularisation des coupes annuelles afin de garantir un revenu régulier et continu

Fin du 18^e siècle-début du 19^e siècle, malgré la mode (mouvement général de raccourcissement des révolutions) et la disparition de certains débouchés, la production ligneuse des bois ducaux n'est pas exclusivement orientée vers le taillis. De nombreux

²² Voir AGR, Cartes et plans d'Arenberg (désormais CPA) dont l'inventaire a été récemment publié : A. VANRIE, *Archives du Palais d'Arenberg à Bruxelles. Inventaire de la série des cartes, plans, tableaux et documents iconographiques*, Bruxelles, 2005.

²³ Ils ont tous fait construire des chaussées dans l'optique de faciliter une meilleure exploitation de leurs vastes domaines ainsi que l'écoulement des produits agricoles et forestiers (L. GENICOT, «Etudes sur la construction des routes en Belgique», dans *Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales*, 1946-5, p. 500).

²⁴ Sur les travaux dans la forêt de Neufchâteau, voir V. WAUTHOZ, «Excursion de la Société centrale Forestière de Belgique dans les domaines d'Assenois et de Mellier et dans la forêt d'Anlier », dans *BSCFB*, juillet 1938, p. 279.

peuplements de haute futaie sont conservés. Le phénomène est relativement rare à l'époque pour les propriétaires privés que pour être signalé.

On note aussi un important effort de régularisation des coupes annuelles afin de garantir un revenu régulier et continu car une forêt bien équilibrée et correctement gérée procure généralement un bon rapport. Le calcul doit, bien entendu, être réalisé sur la longue durée et à partir de séries complètes étant donné les investissements consentis. Toutefois, même la terre de Neufchâteau semble procurer un retour appréciable. Si l'on en croit Victor Wauthoz, les comptes de 1864 à 1917 (53 exercices) renseignent que les 1.600 hectares de feuillus que comportait le domaine ont rapporté 4.384.905 francs, soit 51 francs (or) par hectare et par an, « chiffre de beaucoup supérieur à ceux obtenus dans les autres futaies voisines »²⁵.

5. L'introduction d'essences exotiques

L'introduction d'essences exotiques s'effectue à deux niveaux : dans les parcs, tout d'abord, où il s'agit souvent d'individus isolés que l'on tente d'acclimater et qui sont choisis pour leur rareté, leur forme, leur couleur ou leur floraison, quitte à les expérimenter en culture forestière par la suite ; dans les forêts, ensuite, où il s'agit généralement de trouver des essences pouvant produire de meilleurs résultats que les essences indigènes. Ces essences sont parfois feuillues (peuplier du Canada, chêne rouge d'Amérique ...), mais le plus souvent résineuses (pins, sapins, mélèze et épicéas).

Après une phase d'expérimentation, les résineux seront couramment utilisés pour la valorisation des fanges, bruyères et clairières dès la seconde moitié du 18^e siècle. Leur diffusion est étroitement liée à la question du défrichement et de la mise en valeur des terrains incultes. Les d'Arenberg font partie de cette minorité de propriétaires qui optèrent très précocement pour le boisement en résineux tandis que la majorité des propriétaires privés, tout comme les responsables communaux, demeurèrent convaincus du caractère plus rémunérateur de la culture agricole par rapport à la plantation. Il est vrai que les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la réussite des boisements sur terres incultes leur faisaient, dans la plupart des cas, totalement défaut. Ils ignoraient ou feignaient d'ignorer les avantages liés à la fertilisation, au défoncement et à la préparation générale des sols avant plantation; techniques dont la vulgarisation prendra de nombreuses décennies. Certaines de ces techniques étaient déjà utilisées depuis longtemps sur les terres d'abbaye. « Vulgarisées » par l'un ou l'autre ouvrage, elles restent l'apanage de quelques riches propriétaires jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Grâce à Félix Goblet d'Alviella, nous savons que ces techniques furent employées très précocement dans les propriétés des ducs d'Arenberg²⁶.

²⁵ V. WAUTHOZ, « Excursion de la Société centrale Forestière de Belgique dans les domaines d'Assenois et de Mellier et dans la forêt d'Anlier », dans *BSCFB*, juillet 1938, p. 280.

²⁶ « Parfois aussi on défriche des terrains incultes, des champs sauvages, sur lesquels on sème généralement du chêne, du hêtre, du pin. La préparation du terrain est toujours l'objet de soins particuliers. Enlèvements minutieux de souches, buissons, épines et morts bois : drainage et assainissement du sol, création de fossés protecteurs, telles sont les principales opérations de cette mise en état ». F. GOBLET D'ALVIELLA, *Histoire des bois et forêts de Belgique...*, tome 4, p. 304.

Utilisés au départ uniquement sur les mauvais terrains, pour la valorisation des fanges, la restauration des bois dégradés et le repeuplement des vides, les résineux sont progressivement introduits dans tous les massifs par les forestiers ducaux, parfois en mélange avec les feuillus. L'introduction de ces essences exotiques engendre néanmoins nombre de déconvenues. C'est d'ailleurs à l'effet d'éviter celles rencontrées, lors de fortes gelées, avec le pin maritime, que l'administrateur général réclamera des garanties sérieuses avant d'essayer des plantations de pin Laricio. De même, ces nouvelles essences entraîneront des modifications des pratiques sylvicoles qui causeront parfois des difficultés et des jalousies entre les anciens forestiers et les modernes²⁷.

La diffusion des résineux s'avère assez rapide. On trouve des mélèzes à Mollendael, à Merdael, à Heverlee et à Enghien dès la fin de la première moitié du 18^e siècle²⁸. Des sapins sont introduits à La Houssière et à Neufchâteau dès le début du 19^e siècle²⁹, de nombreuses sapinières sont aussi plantées dans la forêt d'Heverlee entre 1810 et 1847³⁰ tandis que les premiers épicéas sont plantés dans les parties dégradées de la forêt de Neufchâteau et dans les fanges attenantes entre 1810 et 1820³¹. Introduits progressivement, il y donnèrent tant et plus satisfaction qu'un projet de conversion totale de la forêt de Neufchâteau en résineux vit le jour en 1914³².

Au milieu du 19^e siècle, on recensait déjà 48 ha de résineux dans le Hainaut (Braine-le-Comte et Ronquières) et plus de 811 ha dans les propriétés brabançonnaises (126 ha à Aarschot, 227 ha à Bierbeek, 139 ha à Halle, 126 ha à Heverlee, 14 ha à Nethen, 169 ha à Rotselaar).

6. La création de pépinières

Dès avant 1807 d'importants travaux de replantation sont entrepris dans les vides et clairières des bois de Strihoux, d'Enghien, de Bassily ... Plus tard les mêmes travaux sont réalisés dans les forêts de Neufchâteau, de Haute-Marlagne, de Marche-les-Dames. Des centaines de milliers de plants (bois blancs et chênes, peupliers, ormes, frênes, aulnes, aunelles, pins, sapins, mélèzes...) sont nécessaires à cet effet. Dès lors, progressivement, tous les domaines sont dotés de pépinières destinées à produire les plants indispensables aux opérations de plantation et de regarnissage. La plus grande d'entre elles se situe à Heverlee. Ces pépinières permettent non seulement de réduire les frais (coûts d'achat des plants), mais aussi de s'assurer des conditions de production, de connaître parfaitement la provenance des plants – ce qui est loin d'être le cas à l'époque avec les pépiniéristes « professionnels » – et d'effectuer

²⁷ L'introduction de nouvelles techniques sylvicoles pose souvent des difficultés à celui qui les initie. Voir A.A.E. Correspondance Stock-Prosper d'Arenberg 42/21, Stock à Prosper, Bruxelles, 5 octobre 1825.

²⁸ Baron DE POEDERLE, *Manuel de l'arboriste et du forestier belgiques*, 3e éd., Bruxelles, 1792, tome 2, p. 64.

²⁹ Des sapins y sont plantés en 1835. AGR, CPA, n° 452.

³⁰ AGR, CPA, n° 865.

³¹ V. WAUTHOZ, « Excursion de la Société centrale Forestière de Belgique dans les domaines d'Assenois et de Mellier et dans la forêt d'Anlier » dans *BSCFB*, juillet 1938, p. 223. C'est probablement dans cette optique de reboisement que furent réalisés les achats de différentes fanges en 1837 (Fange Mousty, Grande Fange, Fange Housset et Fange Chamissot).

³² AGR, CPA, n° 1375.

des échanges avec les différentes régies en fonction des besoins. Les régisseurs de la Marlagne et de Champlon acquièrent des hêtres, des épicéas et des cônes de pin auprès de ceux d'Heverlee et de Grootenhout³³ tandis que des glands récoltés dans la Marlagne sont envoyés vers les pépinières des différentes régies. Des achats sont aussi effectués chez d'autres propriétaires privés. En 1879, 6.000 aunelles (à 16 francs les 100), 4.850 chênes (à 20 francs les 100), 510 chênes (à 0,65 francs pièce) et 20 peupliers du Canada (à 1 francs pièce) sont acquis auprès du baron d'Overschie de Neerysche qui possédait une pépinière à proximité du bois de Rhode. Comme pour beaucoup d'autres propriétaires privés, celle-ci lui permettait d'obtenir des plants à moindres frais et de vendre les excédents aux particuliers des alentours³⁴.

L'activité d'une pépinière ne souffrant aucun amateurisme sous peine de livrer des plants de médiocre qualité ou de les voir décimer par les maladies, l'administrateur général Ernest Hubert se montre très attentif aux travaux d'entretien et diffuse de nombreuses remarques et conseils, allant même jusqu'à rédiger une note concernant les soins à employer pour l'enlèvement, l'emballage et l'expédition des plants³⁵.

Grâce aux comptes des différents domaines, nous savons que de nombreux achats d'engrais naturels et chimiques (scories Thomas, phosphates Thonon, kaïnite, graines de lupins, guano...) sont effectués au début du 20^e siècle (1906). Ces fertilisants sont utilisés tant comme engrais dans les pépinières que lors de la plantation en forêt.

7. La lutte contre les délits forestiers et les droits d'usage

Les gardes et les inspecteurs ducaux sont chargés de la surveillance des forêts. Ils doivent faire face tant aux braconniers armés qu'aux « crève-la-faim » flamands qui enlèvent les cônes de pin pour en récolter les graines. Afin de renforcer leur visibilité et leur prestige, ils sont dotés d'un uniforme et d'une plaque d'identification aux armes de la famille. Les poursuites intentées, et les amendes et peines de prisons qui en résultent généralement, permettent de faire régner l'ordre dans les bois. L'effet dissuasif semble bien fonctionner si l'on en juge par les résultats des condamnations prononcées. La condamnation des maraudeurs du bois d'Acrennes n'a-t-elle pas « mis la terreur parmi les voisins du bois d'Acrennes »³⁶? Mais le zèle des gardes dépasse parfois les limites autorisées. En 1825, le garde Anciaux sera jugé pour avoir donné des coups de fouet à un enfant « ...le plus hardi d'une masse attrapée pour voler le bois d'élagage »³⁷.

La lutte contre les droits d'usage quant à elle n'est pas systématique ni directe. Larvée et continue, son intensité sera proportionnelle à l'importance des droits d'usage dans les différents massifs. La vigoureuse prise en main de la gestion de la forêt de Neufchâteau occasionna quelques heurts entre le fondé de pouvoir de la Maison d'Arenberg, Manderfeld,

³³ A.A.E, Grootenhout, 18/6.

³⁴ AGR, Overschie de Neerijssche, n° 433 bis.

³⁵ Note datant de 1899. AAE, Grootenhout 18/10.2.

³⁶ A.A.E. Correspondance Stock-Prosper d'Arenberg 42/22, Stock à Prosper, Bruxelles, 16 février 1831.

³⁷ A.A.E. Correspondance Stock-Prosper d'Arenberg 42/21, Stock à Prosper, Bruxelles, 4 février 1825.

et les communes usagères (Neufchâteau, Assenois, Léglise, Straimont, Tournay, Longlier, Mellier, Hamipré) car certaines d'entre elles rechignaient à prendre en charge 50% des frais d'administration de la forêt (contribution foncière, frais de garde, réparation des chemins vicinaux) – alors que les communes usagères recevaient deux tiers des produits – et se refusaient à payer les droits de haut et bas rachats qui leur étaient réclamés³⁸. Manderfeld se montra intransigeant et menaça d'en appeler aux tribunaux, laissant entendre que la jurisprudence lui était favorable. En fait, il souhaitait clarifier les droits et surtout les devoirs des communes usagères avant d'entamer une procédure en cantonnement des droits d'usage³⁹.

A la suite de cette procédure en cantonnement, consacrée par un acte du 10 février 1846, le duc conserva 1.524 ha, les communes usagères recevant 744 ha.

Les droits d'usage dans la forêt de Haute-Marlagne seront aussi rapidement rachetés peu de temps après l'acquisition du massif.

8. La valorisation des produits

Afin de mieux valoriser les produits forestiers, la vente des coupes est annoncée via les journaux locaux et les lots exposés en vente sont fractionnés de manière à favoriser une plus grande concurrence entre les acquéreurs des coupes annuelles de futaie et de taillis. Un contrat strict et détaillé (cahier des charges), signé par les adjudicataires, permet de réduire les possibilités de litige et fixe clairement les conditions d'exploitation et les devoirs des acquéreurs⁴⁰.

Quelques forêts achetées au Syndicat d'Amortissement, dans le Hainaut notamment, abritent des fosses à charbon et des houillères. Il n'y est guère besoin d'effectuer beaucoup de démarches pour trouver des acquéreurs pour les coupes.

9. Le défrichement des petits bois isolés et des parcelles les moins rentables

Il s'agit d'un phénomène lent qui touche toutes les propriétés mais à des degrés divers durant la première moitié du 19^e siècle. De-ci, de-là, quelques petits lots périphériques, marginaux ou abritant des peuplements dégradés, sont défrichés et donnés en location aux fermiers. Si généralement, ce sont les lisières qui sont progressivement rognées, on constate toutefois des défrichements fort importants dans les bois de Rebecq et de Saintes. Le bois de Braine, entre

³⁸ Le droit de haut rachat était dû pour la fourniture de bois de chêne pour le bâtiment, le droit de bas rachat était dû pour la fourniture de bois de chauffage et d'agriculture. A.E. Arlon, Archives de la ville de Neufchâteau, n° 275.

³⁹ V. WAUTHOZ, «Excursion de la société centrale forestière de Belgique dans les domaines d'Assenois et de Mellier ...», *B.S.C.F.B.*, 1938, p. 273-277; A. GEUBEL, L. GOURDET, *Histoire du pays de Neufchâteau...*, p. 133-134.

⁴⁰ Voir notamment A.A.E., Ham sur Heure, 11/29 I.

1819 et 1823, et le bois d'Heverlee, entre 1827 et 1844, sont aussi touchés par cette vague larvée de déforestation⁴¹.

Le bois Montois (134 ha en 1808) et la forêts de Wallers (788 ha en 1808), situés dans le Nord de la France, forment des contre-exemple parfaits. Le premier sera totalement défriché en quelques années tandis que la forêt de Wallers perdra plus de la moitié de sa superficie entre 1836 et 1867⁴².

10. La collaboration avec l'administration forestière

Du chevreuil offert au baron de Loen d'Enschede, Administrateur des Domaines pour les provinces de Brabant méridional, de Limbourg et de Hainaut, au moment de la vente des forêts domaniales par le Syndicat d'Amortissement en 1824⁴³, à la réalisation du plan d'aménagement de la forêt de Marche-les-Dames par le Directeur général de l'administration des Eaux et Forêts, Nestor Iris Crahay, en 1912⁴⁴, la collaboration avec l'administration forestière est constante dans le chef du duc ou de l'administrateur général. Elle est parfois plus difficile à établir dans les cantonnements entre forestiers ducaux et forestiers domaniaux

Au-delà des bonnes relations qu'il est préférable d'entretenir avec l'administration pour éviter les petites tracasseries, cette attitude permet d'échanger les expériences et les renseignements à caractère sylvicole, cynégétique ou autre.

III. Une famille de « Gentlemen forester » physiocrates et sylviculteurs

Les « réussites » sylvicoles des ducs d'Arenberg ne s'expliquent pas uniquement par leurs moyens financiers considérables et les méthodes de gestion mises en place. Si les forêts procurent des rentrées financières non négligeables, la nécessité de les gérer correctement et la pratique de la chasse ne constituent pas les seules causes de l'intérêt des ducs pour leurs espaces forestiers. Fin lettrés, ils s'intéressent à tous les aspects de la gestion de leurs domaines. La lourde tâche de la mise en valeur de ceux-ci semble s'être transformée en passe temps privilégié, d'autant qu'ils se montrent attentifs à la nouveauté et au développement des sciences, certains d'entre eux faisant même montre d'une passion pour la botanique et l'expérimentation.

Louis Englebert, tout comme son fils Prosper Louis, très attachés à l'amélioration de l'agriculture et de la sylviculture, s'inscrivent dans la droite ligne du courant physiocratique. Plus tard, le prince Jean d'Arenberg se signalera aussi par ses compétences en sylviculture. Se

⁴¹ AGR, CPA, n^{os} 675-698 et 865.

⁴² AGR, CPA, n^{os} 1010 et 1124.

⁴³ Stock ajoutant « Mr. Le Baron ne cesse de me donner des renseignements utiles ». A.A.E. Correspondance Stock-Prosper d'Arenberg 42/21, Stock à Prosper, Bruxelles, 9 septembre 1824.

⁴⁴ Voir (Comité scientifique de la Conservation de la Nature et de la Protection des Eaux), *Bassin hydrographique de la Gelbressée*, vol. 1, Namur, 1992, p. 32. Nestor Crahay dispensa ses conseils à de multiples reprises. A.A.E., Grootenhout, 18/10.

méfiant de la mode des exotiques, il réduira les expérimentations et favorisera le chêne et le hêtre indigènes⁴⁵.

Conclusion

Pendant de nombreuses décennies, les ducs d'Arenberg ont compté parmi les plus grands propriétaires forestiers privés de nos régions. Le duc Prosper-Louis fut même l'un des plus grands propriétaires fonciers du Royaume des Pays-Bas, sinon le plus grand. Dans les massifs forestiers la ligne de conduite sera axée sur l'amélioration tant du fonds que des peuplements. Les bons résultats obtenus le sont grâce au système mis en place qui se caractérisait par une gestion en régie sous le contrôle d'un administrateur général des biens et un choix raisonné des régisseurs, l'élaboration de plans de gestion détaillés et une cartographie précise des forêts, la création et le développement d'une voirie forestière, la conservation de la futaie et la régularisation des coupes annuelles afin de garantir un revenu régulier et continu, l'introduction d'essences exotiques, la création de pépinières, la lutte contre les délits forestiers et les droits d'usage, la mise en place de procédures permettant une meilleure valorisation des produits, le défrichement des petits bois isolés et des parcelles les moins rentables, la collaboration avec l'administration forestière.

Toutefois, les résultats obtenus n'auraient pu l'être sans la formidable impulsion donnée par les ducs eux-mêmes dont l'intérêt pour la sylviculture est patent. Admirablement secondés, ils accordèrent une grande place à la diversification et forcèrent l'adaptation aux changements (habitudes de consommation et demandes des utilisateurs). Il est évident que cette politique définie sur le long terme, peu commune pour l'époque, n'a pu être menée que grâce à un grand renfort de capitaux. Cette situation particulière, pour reprendre les termes d'un témoin de l'époque, n'avait «... pas d'analogie avec celle des particuliers ordinaires»⁴⁶.

Relevé partiel, sur base des matrices cadastrales Popp, des propriétés Arenberg situées dans les provinces de Brabant, de Hainaut, de Liège, de Flandre occidentale et de Flandre orientale et part des bois et forêts⁴⁷												
Province	Commune	Superficie totale des biens			Superficie totale des bois et forêts (feuillus et résineux)			Nombre parcelles cad. bois et ass.	Superficie totale de résineux			Propriétaire renseigné
		ha	a	c	ha	a	c		ha	a	c	
Brabant	Aarschot	139	9	80	126	4	60	36	126	4	60	Prosper
Brabant	Alsemberg	31	54	60	18	99	90	8				Pierre
Brabant	Beuvechain	1	9	90								Englebert
Brabant	Beersel	148	93	20	29	43	0	16				Arenberg d'Alcantara
Brabant	Bellingen	16	30	30	16	30	30	1				le duc
Brabant	Bierbeek	1387	78	15	1334	1	99	195	227	24	70	Englebert -

⁴⁵ A.A.E., Grootenhout, 18/10.2.

⁴⁶ *Province de Luxembourg. Du reboisement des terrains communaux vagues...*, p. 311.

⁴⁷ Relevé pratiquement exhaustif pour les provinces de Brabant et de Hainaut, sur base des domaines pré répertoriés pour les trois autres provinces. Il n'existe pas de matrice cadastrale Popp pour les provinces de Namur et de Luxembourg.

												Prosper
Brabant	Bierghes (Bierk)	283	1	40	104	36	60	17				Prosper
Brabant	Blanden	64	97	50	27	51	50	9				Prosper
Brabant	Kaggevinne		31	80								le duc
Brabant	Castre / Kester	33	72	50		1		1				le duc
Brabant	Corbeek- Dyle		18	20								Prosper
Brabant	Geest- Gérompont	5	61	70								Prosper
Brabant	Glimes	155	99	60		6	30	1				Prosper
Brabant	Grand-Rosière	3	19	40								le duc
Brabant	Hal / Halle	675	55	19	531	80	19	66	139	67	29	Prosper
Brabant	Hamme-Mille	119	63	83	92	84	70	17	5	28	10	Prosper
Brabant	Hautecroix / Heikruis	69	13	20	68	53	70	8				Prosper
Brabant	Herent		54	20								le duc
Brabant	Hérinnes / Herne	17	81	10	2	65	30	1				Prosper
Brabant	Héverlé / Heverlee	834	1	20	531	63	9	123	126	48	39	Prosper
Brabant	Incourt		46	30								le duc
Brabant	Ixelles		1	50								Prosper
Brabant	Linkebeek	55	33	40	12	89	60	11				le duc
Brabant	Malèves-Sainte-Marie	5	18	30								le duc
Brabant	Mont-Saint-André	3	12	50								le duc
Brabant	Nethen	21	62	60	15	29		5	14	77	90	Prosper
Brabant	Nossegem	1	37	50								épouse Antoine François
Brabant	Oetingen	38	65	10								Prosper
Brabant	Opprebais	65	20									Prosper
Brabant	Orbais	2	79	10								Prosper
Brabant	Pepingen	23	23	30								Prosper
Brabant	Perwez	187	22	10	69	78	10	3				Prosper
Brabant	Ramillies	4	4	20								le duc !
Brabant	Rebecq	173	35	70	9	85	50	3				le prince
Brabant	Rhodes-Saint-Genèse	24	97	5		65	20	1				Pierre
Brabant	Rotselaar	273	72	90	171	68	90	17	169	3	70	Prosper
Brabant	Saintes	53	30	20	1	69	80	2				Prosper
Brabant	Tollembeek	2	8	30								Prosper
Brabant	Thorembais-les-Béguines	9	9	50								Prosper
Brabant	Thorembais-Saint-Trond	52	58	50	2			2				Antoine-François
Brabant	Tourneeppe	74	15	70	43	65	90	6				Prosper
Brabant	Tremelo		57									Prosper
Brabant	Vaalbeek	124	21	20	11	33	70	7	2	14	80	Prosper
Brabant	Vieux-Héverlé / Oud-Heverlee	200	94	20	115	88	10	38				Prosper
Brabant	Vollezele	66	90		21	8	60	5				Prosper
Brabant	Wauthier-Braine	51	59	20	49	52	40	1				le duc
Brabant	Weert-Saint-Georges / Sint-Joris-Weert	37	73		13	51	60	13	1	11	20	Prosper
Brabant	Werchter		56									Prosper
Brabant	Wezemaal	1	50									Prosper
Total Brabant		5544	1	12	3423	8	57	613	811	80	68	
Hainaut	Audregnies		95	20								Prosper Louis
Hainaut	Autreppe		71	90								Prosper Louis
Hainaut	Baisieux	36	55	70	12	39	10	2				Joseph
Hainaut	Bas-Silly	132	75	50								Prosper Louis
Hainaut	Blaugies	72	58		71	13		2				Prosper Louis
Hainaut	Braine-le-Comte	804	76	35	516	88	88	35	37	99	10	Prosper Louis
Hainaut	Châtelineau	249	99	10								Englebert

												Auguste
Hainaut	Châtelineau		20	15								Prosper Louis
Hainaut	Deux-Acren	373	92	50	325	90	85	31				Englebert Auguste
Hainaut	Dour	211	19	14	206	37	90	10				Charles Marie (Prince et duc)
Hainaut	Ecaussinnes d'Enghien	38	2	30	8	31	90	3				Prosper Louis
Hainaut	Enghien	15										Englebert Auguste
Hainaut	Farciennes		52	90		52	90	2				Paul (prince)
Hainaut	Harchies		76	30								Prosper Louis
Hainaut	Hennuyères	159	25	80	153	7	70	38				Prosper Louis
Hainaut	Hensies	324	56	13								Prosper Louis
Hainaut	Hoves	265	81	80	33	11	0	12				Englebert Auguste
Hainaut	Huissignies	234	7	70	65	61	50	3				Prosper Louis
Hainaut	Ladeuze	7	74	20								Prosper Louis
Hainaut	Lambusart	167	4	40	112	96	50	1				Prosper Louis
Hainaut	Marche-lez- Ecaussinnes	2	74									Prosper Louis
Hainaut	Marcq	317	66	30	243	34	90	12				Prosper Louis
Hainaut	Naast	424	91	40	147	18		1				Prosper Louis
Hainaut	Petit-Enghien	527	57	0	290	59	10	56				Englebert Auguste
Hainaut	Petit-Roelux	2	11									Prosper Louis
Hainaut	Quiévrain	180	50	20		4	20	1				Marie Joseph + Joseph Léonard
Hainaut	Roelux	50	44	40								Prosper Louis
Hainaut	Ronquières	104	17	0	80	75	60	16	10	86	10	Prosper Louis
Hainaut	Saint-Pierre- Capelle	12	42	10								Englebert Auguste
Hainaut	Silly	0	9	80								Prosper Louis
Hainaut	Steenkerque	0	30	40								Prosper Louis
Hainaut	Thoricourt	262	33	60	202	28	93	3				Prosper Louis
Hainaut	Tongres-notre- Dame	1	21	70								Prosper Louis
Total Hainaut		4982	93	97	2470	51	96	228	48	85	20	
Liège	Engis	35	82	72	11	48	82	2				Antoine (prince et duc)
Liège	Gleixhe	160	35	51	40	78	60	7				Prosper Louis
Liège	Horion-Hozèmont	63	32	30		70	10	1				Prosper Louis
Liège	Saint-Georges		10	85								le duc
Total Liège		259	61	38	52	97	52	10				
Fl occ	Aartrijke	2	55	50								Prosper
Fl occ	Koekelare	310	61	75	99	96	80	152	33	2	20	Prosper
Fl occ	Ichtegem	2	1	50		10	10	1				prince
Fl or	Middelburg	123	37	40	2	71	80	4				Arenberg d'Alcantara
Total Flandres		438	56	15	102	78	70	157	33	2	20	
Brabant		5544	1	12	3423	8	57	613	811	80	68	
Hainaut		4982	93	97	2470	51	96	228	48	85	20	
Liège		259	61	38	52	97	52	10				
Flandres		438	56	15	102	78	70	157	33	2	20	
Total général		11225	12	62	6049	36	75	1008	893	68	8	

Illustrations proposées (AGR, CPA)

- 1019 Plan du bois de La Houssière à Braine-le-Comte par Demarbaix, éch 1/5000, plan ms, papier sur toile, 51,5 x 109 cm, 1810.
- 1207 Plan des fanges et portions de bois ... à Neufchâteau et Mellier, plan ms, 45,5 x 117 cm, 1824.
- 1216 Plan de base de la forêt Neufchâteau située sur la commune de Mellier par H. Dachy, plan ms, papier sur toile, 68,5 x 146 cm, 1810.
- 1221 Forêt de Neufchâteau. Carte figurative du ban et village d'Assenois, sans éch, ms, 69 x 108 cm.
- 1375 Plan de la forêt de Neufchâteau. Projet de conversion du massif feuillu en résineux par A. Raskin, éch 1/10000, plan ms, papier calque, 60,5 x 81 cm, 1914.
- 1228 Plan du bois de Lavaux, éch. 1/2500, plan ms, 60 x 81 cm, 1882.
- 151 Plans des coupes au bois de Strihoux, coupes à exploiter de 1860 à 1877, éch. 1/2500, 71,5 x 47 cm, 1860.
- 288 Plan géométrique du bois de Rebecq, ainsi que du bois de la Brulotte par P. Marsille, éch. 1/5000, plan ms, papier sur toile, 41,3 x 53,2 cm, 1809.
- 629 Plan de la forêt de Mollendael (plan général avec indications des défrichements de 1834 à 1891, éch. 1/7500, plan ms, papier sur toile, 66 x 43,5 cm, 1834.
- 698 Plan de la, terre de Braine (dont bois de Hamme) avec l'indication de l'âge de certaines coupes, sans éch., plan ms, 58 x 48,5 cm, 18 ??
- 953 Plan des bois de Loris et de Cambron situés sur les communes de Thoricourt, Silly et Hoves..., éch 1/2500, plan ms, 55,7 x 90 cm, 1828.